

# Recensement de la population

## La personne de référence du ménage et de la famille dans le recensement

À partir des résultats du recensement de la population 2016, le concept de personne de référence du ménage et de la famille est modifié. Les règles de détermination de la personne de référence ont changé de manière à privilégier désormais l'activité au lieu du genre. Ainsi, l'homme n'est plus automatiquement la personne de référence dans un couple de sexe différent. Ce changement de règles ne rend plus comparable dans le temps certains tableaux diffusés sur le site internet de l'Insee. Cette fiche méthodologique présente les changements et leur impact sur les caractéristiques des personnes de référence.

### 1. Changements des règles de détermination de la personne de référence

Jusqu'aux résultats du recensement de la population 2015, la personne de référence d'un ménage, ou d'une famille, contenant un couple de sexe opposé était par défaut un homme. Plus précisément, deux algorithmes distincts permettaient d'identifier la personne de référence du ménage dans l'exploitation principale et, de manière plus précise, dans l'exploitation complémentaire (cf. la fiche conseils [Ménages et familles](#)). La personne de référence de la famille était définie selon des règles similaires mais uniquement dans l'exploitation complémentaire.

Dans le cadre de l'évolution du questionnaire logement du recensement de la population qui a eu lieu en 2018, cette convention a évolué pour ne plus désigner systématiquement les hommes comme personne de référence du couple.

Le nouveau mode de calcul, lorsqu'il y a plusieurs personnes dans le ménage, est le suivant :

Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence d'un ménage est :

- la personne active la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint ;
- à défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant ;
- à défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée ;
- à défaut de personne active, la personne la plus âgée ayant un enfant ;
- à défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.

Le même algorithme de détermination de la personne de référence du ménage est repris et appliqué à l'ensemble de la famille principale pour déterminer la personne de référence de la famille. Si le ménage compte une famille secondaire, l'algorithme de détermination de la personne de référence du ménage est appliqué à l'ensemble de la famille secondaire.

La variable désignant la personne de référence du ménage, selon la nouvelle définition, a été recalculée sur les données des cinq enquêtes annuelles de recensement constituant le recensement de la population 2016 (cumul des enquêtes annuelles de 2014 à 2018). Cette réropolation n'a pas pu être effectuée sur le champ de l'exploitation principale car certaines variables nécessaires au calcul n'étaient codées qu'à l'exploitation complémentaire avant la refonte du questionnaire. La nouvelle définition pourra donc être utilisée à l'exploitation principale à partir des résultats du recensement millésimé 2020 (cumul des enquêtes 2018 à 2022). Dans l'intervalle, l'Insee va chercher à produire un algorithme permettant de s'approcher de la nouvelle définition de la personne de référence du ménage pour l'exploitation principale.

## 2. Conséquences sur la diffusion des résultats statistiques du recensement de la population

Plusieurs tableaux de données, majoritairement en lien avec le thème "Couples - Familles - Ménages", utilisent le concept de personne de référence. Les caractéristiques de la personne de référence du ménage (sexe, catégorie socioprofessionnelle, type d'activité, nationalité, âge) sont alors utilisées pour la diffusion (exemple : [Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence](#)).

Un tableau comparatif entre l'ancienne et la nouvelle définition, sur les résultats du recensement de la population de 2015, permet de mesurer plus précisément les écarts sur les caractéristiques de la personne de référence du ménage.

### Les caractéristiques des personnes de référence, de la famille ou du ménage, selon la définition

Variables	Personne de référence du ménage		Personne de référence de la famille	
	Ancienne définition (%)	Nouvelle définition (%)	Ancienne définition (%)	Nouvelle définition (%)
<b>Age</b>				
Moins de 20 ans	0,9	0,9		
20-24 ans	4,0	4,0		
25-39 ans	21,7	21,6		
40-54 ans	27,8	28,9		
55-64 ans	17,7	17,8		
65-79 ans	18,8	17,6		
80 ans et plus	9,3	9,2		
<b>Type d'activité</b>				
Actifs ayant un emploi	53,4	57,1		
Chômeurs	7,2	8,3		
Retraités ou préretraités	33,0	29,2		
Elèves, étudiants, ou stagiaires non rémunérés	2,0	1,9		
Femmes ou hommes au foyer	1,0	1,0		
Autres inactifs	3,3	2,5		
<b>Sexe</b>				
Hommes	70,5	56,4		
Femmes	29,5	43,6		
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Agriculteurs exploitants	1,1	1,1	1,4	1,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4,8	4,6	6,1	5,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,5	11,4	13,0	12,9
Professions Intermédiaires	14,5	15,8	15,6	17,8
Employés	12,3	16,7	11,6	18,8
Ouvriers	16,2	15,3	19,2	17,8
Retraités	33,0	29,2	28,7	22,6
Autres personnes sans activité professionnelle	6,7	5,9	4,3	3,0
<b>Nationalité</b>				
Français			92,8	93,1
Etrangers			7,2	6,9

Champ : France (hors Mayotte et COM)

Source : RP2015, exploitation complémentaire

Note : les variables citées sont celles utilisées dans les tableaux diffusés sur le site insee.fr

Le changement de concept entraîne naturellement une forte augmentation de la proportion de femmes parmi les personnes de référence du ménage (+14 points). Étant plus souvent actifs et plus souvent âgés dans leur couple, les hommes demeurent néanmoins plus nombreux que les femmes à être désignés personne de référence.

La catégorie socioprofessionnelle est également influencée par le changement de concept. On observe une augmentation de la proportion de ménages dont la personne de référence est « employée » (+ 4 points), tandis que le pourcentage de ménages dont la personne de référence est « ouvrier » diminue, en lien avec les différences observées entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. La proportion de ménages dont la personne de référence est « retraitée » diminue de 4 points, du fait de privilégier les personnes actives dans la nouvelle définition de la personne de référence.

En revanche, les variables de nationalité et d'âge ne sont que marginalement influencées par le changement de définition de la personne de référence.

De manière générale, les comparaisons liées à la personne de référence entre l'ancien et le nouveau concept sont à éviter.